

**Rapport de la commission de la culture et de la communication du 22 septembre 2020**

Rapporteure : Mélina BUNTSCHU

**M 483 - 19.11 PARKING, C'EST DE L'ART**

En qualité de motionnaire, un commissionnaire (SOC) explique que cette motion reprend un projet né à San Francisco en 2005 sous le nom de « ParkingDay ». Ce projet c'est étendu en France en 2010 et touche aujourd'hui environ 180 villes dans le monde. Le concept propose une réappropriation éphémère des places de parking à des fins artistiques / ludiques. Cet événement a lieu tous les 3<sup>e</sup> vendredi du mois de septembre de chaque année.

Il exprime le fait que notre Ville possède des espaces propices à cet événement, il donne comme exemples le parking du centre commercial du Lignon ou encore ceux le long de la rue du Village. Les contrats de quartier pourraient, à titre d'exemple, être mis à contribution et/ou impliquer directement les citoyens.

Le 18 septembre dernier, la Ville de Genève ainsi que d'autres villes de Suisse romande ont déjà franchi le pas en mettant à disposition des places de parking. Comme exemple d'activité : quelques places de stationnement ont été aménagées en minigolf.

Il conclut que pour une journée par année, la Ville de Vernier peut se permettre de mettre à disposition quelques places de stationnement.

Un commissaire (PLR) trouve l'idée originale. Il demande quelques précisions, notamment sur les lieux choisis (exemple : piscine du Lignon), ainsi que sur le type d'activités qui y seront proposées.

Un motionnaire et commissaire (SOC) répond que l'idée est de mettre à contribution les Verniolan.e.s, des associations et/ou les contrats de quartier plutôt que les collectivités publiques. Selon lui, ce n'est pas le rôle des motionnaires ou de l'administration de proposer les projets d'activités. Le rôle de la Ville de Vernier devra être de mettre à disposition des places de parcs, ainsi que de s'occuper de la communication de l'événement.

Une commissionnaire (Verte) spécifie qu'il ne faut pas nécessairement mettre des parkings complets à disposition, les places de stationnement le long d'une rue peuvent aussi être mises à contribution. Elle donne quelques exemples d'animations déjà réalisés dans d'autres villes, comme une buvette éphémère réalisée en palettes, des jeux ou des mises en scène végétales.

M. AGRAMUNT, Conseiller administratif, propose de collaborer avec les contrats de quartier et les maisons de quartier.

Mme JAKIR DURAN, Cheffe du service de la culture et de la communication, informe que le service a effectué des recherches sur le sujet « ParkingDay ». Elle constate que certaines villes ont institutionnalisées l'événement et que d'autres ont plutôt laissé les habitants s'exprimer sur ces différents emplacements. Elle croit comprendre que la motion tend plutôt vers un projet participatif.

Un motionnaire et commissaire (SOC) acquiesce et encourage vivement l'appropriation de ces places de parc par les habitant.e.s.

Un commissionnaire (MCG) trouve également le projet intéressant et indique que certaines places de parc sont déjà investies par les terrasse des restaurants.

Mme JAKIR DURAN faire remarquer que la 3<sup>e</sup> invite propose d'élaborer un rapport pour la commission sociale, jeunesse et enfance. Elle demande comment formaliser cette invite, car cette motion touche deux commissions, la commission sociale, jeunesse et enfance et la commission de la culture et de la communication.

Un motionnaire et commissaire (SOC) estime que deux rapports ne sont peut-être pas nécessaires, car il s'agit à la base plutôt d'un projet touchant la culture.

Il propose un amendement pour modifier la 3<sup>e</sup> invite afin de ne demander un seul rapport auprès de la commission de la culture et de la communication.

Un commissionnaire (PLR) souhaite des précisions concernant la notion « Graffitis sur les murs » employée dans la motion. Il souhaite savoir si la voirie sera mobilisée.

Un motionnaire et commissaire (SOC) répond que cette partie de texte n'a pas été rédigée par ses soins et que par conséquent il ne peut être précis quant au projet concret qui se cache derrière cette phrase. En revanche, il propose de libérer des places de parc à proximité de murs qui peuvent recevoir des graffitis. Il précise qu'aucun graffiti illégal ne sera fait dans le cadre de cet événement. Il précise qu'un coin artistique avec des toiles et/ou des panneaux peuvent être installés afin de permettre aux graffeurs de s'exprimer.

M. AGRAMUNT relève que certains murs peuvent être mis à disposition pour des graffitis avec l'accord des propriétaires, et donne également l'exemple de murs destinés à être démolis.

Une commissionnaire (Verte) informe qu'il est effectivement possible de prévoir des installations temporaires sous forme de mur en tendant différentes matières, comme des toiles, par exemple.

Une commissionnaire (Verte) fait remarquer que la notion de « graffitis sur les murs » écrite dans la motion est un exemple de réappropriation de l'espace public par des habitant.e.s, elle ne fait donc pas référence directement à la motion proposée.

Les commissionnaires n'ont plus de questions, la Présidente (SOC) propose de passer au vote.

## **VOTE**

**Acceptons-nous l'amendement du motionnaire (SOC) proposant de remplacer « la commission sociale, jeunesse et petite enfance » par « la commission de la culture et de la communication » dans la 3<sup>e</sup> invite de la motion M 483 – 19.11 ? 9 OUI (3 SOC, 2 V, 1 PDC-VERT'LIBÉRAUX, 2 MCG, 1 PLR). L'amendement est accepté à l'unanimité.**

**Acceptons-nous la motion M 483 – 19.11, Parking, c'est de l'art, amendée ? 9 OUI (3 SOC, 2 V, 1 PDC-VERT'LIBÉRAUX, 2 MCG, 1 PLR). La motion amendée est acceptée à l'unanimité.**